

REPONSE A LA DEMANDE D'INFORMATION DDT ARDENNES EN DATE DU 11 JUILLET 2025

Le 11 juillet 2025, il a été adressé à CVE Solar la demande ci-dessous concernant le projet photovoltaïque au sol de Nouvion-sur-Meuse, dossier PC 008 327 25 00005 :

RÉF. : MC N° 2025-588
V/RÉF : NOUVION-SUR-MEUSE – SAS CVE SOLAR – PC 008 327 25 00005
OBJET : Permis de construire
AFFAIRE SUIVIE PAR : Martine CRISTOFORETTI
COPIE TRANSMISE A : Territoire Routier Est Ardennes

Madame,

Vous avez sollicité mon avis pour une demande de permis de construire ci-dessus référencée.

Le projet consiste en la création d'un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune de Nouvion-sur-Meuse.

L'accès se fera via la route du Triage, voie communale de la commune de Nouvion.

La Voie verte Trans-Ardenne est également présente aux abords des parcelles du projet, sur la partie Nord du projet.

Deux accès semblent être créés : un au Nord et un au Sud.

Au vu de la présence de la Voie verte, nous avons besoin d'informations supplémentaires sur la circulation des véhicules (PL compris) et si un impact sur la Voie verte aura lieu.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef Viabilité, Signalisation
et Sécurité Routière

Jean-Jacques DEVOUGE

Voici les éléments de réponse :

Concernant l'accès au terrain, il se fera quasi intégralement au sud-est de la zone via la Route du Triage, déjà existante. Un plan de circulation sur le site et son accès sera, au préalable des travaux, mis en place de manière à limiter les incidences sur la zone et assurer la sécurité des personnels de chantier. Le chantier et les voies d'accès seront également jalonnés en coordination avec la ville de Nouvion-sur-Meuse.

Une fois les engins ayant pénétrés le site via cet accès au sud-est, ils pourront évoluer au sein de l'emprise via des pistes externes lourdes enserrant les deux îlots (que vous pouvez observer sur le plan).

Il n'y aura donc pas d'impacts supplémentaires à l'extérieur du site.

En phase chantier, des poids lourds livreront les éléments nécessaires à la construction du parc. Cette phase durera environ 1 an. D'après nos estimations, le nombre moyen de camions livrant le site oscillera entre 1 et 2 par jours suivant les phases. Ils accèderont au site par le même accès, au sud-est via la Route du Triage.

Une fois le chantier achevé et le site en phase d'exploitation, les passages de véhicules légers deviendront négligeables et les poids lourds n'accèderont plus au site, à moins d'une opération de maintenance lourde.

La route d'accès étant déjà existante et utilisée quotidiennement par la SNCF pour ses opérations sur site, il ne pourrait y avoir d'incidences notables sur la Voie verte Trans-Ardenne.

